

Analysé désormais comme un processus global de transformation sociale, le développement n'est pas accepté sans réserve par tous les auteurs. La notion de progrès que ce terme contient de manière implicite conduit à des critiques qu'il semble possible d'inscrire dans le courant post-moderne très puissant dans certaines universités anglo-saxonnes et qui pénètre en France. Comme le progrès, le développement pourrait avoir des conséquences néfastes sur la vie et la liberté des hommes et des femmes, et n'être qu'un leurre dissimulant les intérêts des divers pouvoirs qui en tirent des bénéfices. *Faut-il refuser le développement ?* est d'ailleurs le titre d'un ouvrage célèbre de Serge Latouche (1986). De telles idées fleurissent aujourd'hui dans la lignée de certains mouvements antimondialisation et écologistes radicaux. Il semble bien que, pour les centaines de millions de personnes dans le monde qui vivent dans des conditions misérables, la question posée par Latouche ne soit guère pertinente. Il apparaît toutefois certain que les stratégies mises en œuvre dans le passé ne peuvent faire face aux défis actuels : une réflexion sur de nouvelles voies de développement s'avère plus que jamais nécessaire. Les approches doivent désormais prendre en compte la situation de la totalité des sociétés et des espaces, dans leurs diversités, à l'échelle du monde.

PhC

AMIN Samir, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, 1970. ARGHIRI Emmanuel, *L'échange inégal*, 1969. LEWIS W.A., *Theorie of economic growth*, 1955. ROSTOW Walt W., *Les étapes de la croissance économique*, 1960 (1<sup>re</sup> éd. 1958). GOUROU Pierre, *Les pays tropicaux. Principes d'une géographie humaine et économique*, Paris, 1947. LACOSTE Yves, *Géographie du sous-développement*, Paris, 1965. SACHS Ignacy, *Stratégie de l'écodéveloppement*, Paris, 1980. RAWLS John, *Theory of Justice*, 1971. REYNAUD Alain, *Société, espace et justice*, Paris, PUF, 1981. SEN Amartya, *Ethique et économie*, Paris, 1993.

➔ AIRES CULTURELLES,  
CENTRE/PÉRIPHÉRIE, CHANGEMENT,  
CIVILISATION, DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DOMINATION, DYNAMIQUE SPATIALE,  
INCLUS/EXCLUS, JUSTICE SPATIALE,  
VIOLENCE.

## Développement durable 4

*Sustained (Sustainable) development,*  
*Nachhaltige Entwicklung*

**Cadre de débat politique et d'action publique, horizon programmatique, mettant en scène et en tension d'un côté la préoccupation d'un développement\* équitable des sociétés\*, de l'autre, la préservation de l'environnement\* naturel.**

Loin d'être la notion scientifique que certains voudraient y voir, le développement durable s'avère avant tout un ensemble de représentations qui structure le débat politique contemporain. Le cadre de référence pour l'action appelé « développement durable » inscrit la sphère des activités humaines dans un espace-temps élargi, celui de la planète considérée dans son devenir. Issu de la mobilisation écologique, qui a mis en évidence les impacts négatifs du développement sur le monde vivant et par effet-retour sur les sociétés, il comporte une dimension éthique centrale, s'attachant à un principe de justice élargi : il s'agit d'apporter des réponses aux déséquilibres sociaux planétaires (justice intra-générationnelle) et de transmettre aux générations futures un héritage naturel riche et diversifié (justice intergénérationnelle).

L'affirmation de ce nouveau référentiel peut aussi être expliquée par un argumentaire plus utilitariste : la reproductibilité des sociétés humaines n'est pas indépendante de celle des systèmes naturels. Il est peu probable que l'homme parvienne à s'affranchir dans un avenir proche des conditions de possibilité de la vie sur Terre. Or, les grands problèmes d'environnement menacent aujourd'hui ces conditions de vie : réduction de la couche d'ozone, risques d'un changement climatique abrupt, érosion ou épuisement des sols, émissions radioactives, eutrophisation des rivières ou des mers, baisse probable de la fertilité masculine.

Tout référentiel a une origine, qui ne saurait être rapportée en l'occurrence à un éden mythique. Cette origine est relative, définie au cas par cas en fonction de la nature des problèmes et de l'accord sur des seuils provisoires, résultant de négociations mettant en jeu les connaissances et incertitudes scientifiques, la

nature et la portée des dégâts avérés ou des risques présumés, les intérêts économiques, la capacité politique ou technique de répondre au problème, la pression des forces sociales ou géopolitiques. C'est, par exemple, l'année 1990 qui sert de référence pour la stabilisation des taux nationaux d'émissions de gaz à effet de serre.

Le développement durable est un champ variable de réflexions, de pratiques et de prises de conscience, bien davantage qu'une réalité univoque. La diversité structurelle de ce champ ne se prête pas pour l'instant à des significations trop précises de l'expression, qui tendraient à la réduire et la figer, ce qui explique le caractère très ouvert des définitions du développement durable communément acceptées. On peut rappeler celle de l'ONU : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins » (Brundtland, 1987). Cette définition renvoie aux trois caractéristiques du concept de développement durable : la prise en compte du long terme dans les décisions du présent ; le couplage de la question écologique et de la question sociale ; la nécessité d'agir en amont de l'apparition des problèmes, en se dégageant des logiques sectorielles pour réarticuler ou redéfinir les différentes dimensions qui concourent au développement, à diverses échelles. Désormais, les mots-clés en matière de politique environnementale sont « biodiversité », « changement climatique », « désertification », « lutte contre la pauvreté », « développement durable et équitable », etc.

L'ensemble de ces discours et de ces mesures constitue l'idéologie planétaire du développement durable, désormais présente à tous les niveaux de gestion, de l'ONU aux communes de campagne les plus reculées. Et, élaboré au niveau planétaire, il s'applique dorénavant aux échelles multiples. Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) promeut un « développement durable » de l'Europe. En France, la loi d'aménagement et de développement durable du territoire (LOADDT) de 1999 entend changer de manière significative les pratiques antérieures. À l'échelle locale, le développement durable est un des grands thèmes des politiques de développement local, la mise en

place d'agendas 21 locaux en constituant un exemple.

La notion de développement durable exprime une tension et un compromis entre des préoccupations qui sont considérées comme non antinomiques et compatibles. Dans le rapport Brundtland, la notion de développement durable s'efforce de concilier la croissance économique et la nécessité d'un tournant écologique. Cette approche part des situations existantes, qu'il s'agit de faire évoluer sans visée normative ni présupposés sur un état d'équilibre à atteindre, en progressant pas à pas et en s'appuyant sur des procédures démocratiques.

La difficulté de la tâche expose cependant le concept à un certain nombre de contradictions. Vue sous l'angle de l'action politique, la notion soulève en effet trois types de difficultés.

1. Elle est l'objet d'une gamme de saisies divergentes et contradictoires : le contresens commode (assimilant durable à pérenne), le marketing, la langue de bois, l'opportunisme, l'ingérence, mais aussi la redéfinition d'objectifs politiques et l'émergence de pratiques alternatives au sens large.

2. Elle n'empêche pas l'aggravation des problèmes écologiques et sociaux. La sensibilisation qui s'effectue s'assortit d'une impuissance collective. Ce constat nourrit un profond scepticisme sur le caractère opératoire du concept.

3. Sa banalisation en affaiblit la portée. L'attitude vis-à-vis du développement durable a basculé, passant du rejet hostile à l'acceptation tranquille d'une *doxa* « molle ». La notion rejoint le monde des évidences et vérités consensuelles, sans que ses implications soient acceptées ni même souvent pesées. Le développement durable a ainsi transité dans les consciences d'une zone de non-lieu (utopie, etc.) à une situation d'ubiquité qui désamorce son potentiel de mise en question.

Du point de vue scientifique, le « développement durable » pose aussi des problèmes qui conduisent *in fine* à ne pas l'utiliser comme concept scientifique.

1. Mise au point pour tenter de concilier croissance de la production, lutte contre la pauvreté et respect des ressources naturelles, la notion de « développement durable » est un outil politique, qui a la lourde charge de gérer

quelques-unes des contradictions majeures des sociétés contemporaines. Cette notion ali-mente désormais un nombre considérable d'études, constat qui s'explique en bonne partie par l'importance des budgets de recherche souvent pilotés directement par des instances gouvernementales internationales et nationales, consacrés aux différentes facettes du « développement durable ». La conséquence en est une imprégnation de la production scientifique contemporaine par des discours de nature idéologique ainsi que la faiblesse des approches critiques des hypothèses et postulats qui sous-tendent cette notion.

2. Outil de renforcement du contrôle de la production scientifique par le pouvoir politique, la notion de « développement durable » est aussi un levier potentiel d'inféodation des sciences sociales aux sciences de la nature. En effet, pour certains, l'argument fondamental du « développement durable », nouveau dilemme malthusien, repose sur le différentiel de croissance entre l'humanité et le stock de ressources naturelles dont elle dispose, différentiel qui serait à l'origine d'une rupture d'équilibre, car il est bien connu, d'après des expériences animales, qu'en milieu clos aucune population ne peut croître indéfiniment sans remettre en cause les conditions mêmes de son existence. La nécessité politique du « développement durable » reposerait donc sur la prise de conscience des limites de la planète évaluées à partir des sciences de la nature (notamment biologiques) et transférées sans grande précaution au champ des sciences de l'homme et de la société. À la limite, on peut être tenté de glisser du « durable » vers l'« immuable » et de définir une « capacité de charge » indépassable, l'objectif étant, par exemple en matière de tourisme, de réglementer, voire d'interdire l'accès à certains lieux décrétés « pleins ».

Parallèlement, et loin de toute rhétorique, un certain nombre d'idées et de pratiques cheminent dans la société et la travaillent. Avec ses contradictions, le couple développement/environnement, constitutif de la notion, s'installe comme arène particulièrement dynamique dans un espace politique mondial en émergence.

Toutefois, expliciter le référentiel du développement durable ne peut permettre de faire

le tour du problème. Il importe aussi d'analyser les usages du terme, dans les champs où ce concept s'est déployé récemment et qui intéressent au premier chef la géographie : l'agriculture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou le tourisme, par exemple. Il s'agit là d'un vaste domaine de recherche, qui mérite d'être mené en conservant l'indépendance du moment scientifique de la connaissance.

CE + RK & MS

**ANTOINE Serge, BARRÈRE Martine & VERBRUGGE Geneviève (dir.)**, *La planète Terre entre nos mains*, Paris, La Documentation française, 1994. **CMED**, *Notre avenir à tous. Rapport Brundtland*, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Éd. du Fleuve, Montréal, 1988. **SACHS Ignacy**, *L'écodéveloppement. Stratégies de transition vers le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Syros, 1993. **THEYS Jacques**, *L'environnement au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Germes, 2000 (3 vol.).

DEVELOPPEMENT LOCAL, ÉCOLOGIE (GÉOGRAPHIE ET), ÉCOUMÈNE, MONDE, MONDIALISATION, NATURE, NATURE (ESPACE ET), PATRIMOINE, TERRE, TOURISME.

## Développement local 1

*Local development, Ortsentwicklung  
(Entwicklung auf lokaler Ebene)*

**Dynamique multidimensionnelle et multiactorielle au sein d'une société\* locale\* consistant en la construction et la réalisation d'un projet\* de développement\* autocentré et endogène de cette société.**

L'idée de développement est définie depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle en France comme le fait d'évoluer, de s'épanouir. C'est en ce sens que le mot a été massivement utilisé après 1950 pour décrire la réduction des inégalités et de la pauvreté dans le monde par l'aide au progrès des plus défavorisés. Le mot « local », quant à lui, est utilisé couramment depuis la fin des années 1970, par opposition au « national », au « global », au « régional » ou au « mondial »..., comme le montre en 1983 le numéro de la revue *Autrement* : « Le local dans tous